

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BTS - Economie sociale familiale

BTS - Economie sociale familiale

Code de la fiche :
RNCP36938

Etat :
Active

[Télécharger la fiche](#) [Aide en ligne](#) [Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 5



Code(s) NSF

332 : Travail social



Formacode(s)

44084 : Economie sociale familiale



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-07-2027

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du BTS Économie sociale familiale (ESF) participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé-hygiène, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement, numérique et vie quotidienne.

Il met ses compétences scientifiques, techniques, méthodologiques au service de différents publics concernés : bénéficiaires, usagers, consommateurs, clients et professionnels. Il participe ainsi à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable.

Dans le cadre de ses missions, il contribue à l'information sur l'accès aux droits des publics. Il peut travailler en relation avec d'autres experts : travailleurs sociaux, juristes, professionnels de la santé, personnels des services techniques des collectivités territoriales et des organismes de logement social.

L'action de ce professionnel se déroule dans le respect du droit des usagers et de l'éthique professionnelle.

Activités visées :

Le titulaire du BTS Economie sociale familiale (ESF) assure différentes fonctions :

- expertise et conseil technologiques en vie quotidienne ;
- organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement ;
- animation, formation en vie quotidienne ;
- communication professionnelle et animation d'équipe ;
- participation à la dynamique partenariale.

Compétences attestées :

Mobiliser l'expertise technologique pour porter conseil en vie quotidienne :

Elaborer un conseil en vie quotidienne dans les domaines de l'économie-consommation, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène

Conseiller sur l'usage des ressources numériques liées à la vie quotidienne

Concevoir et mettre en œuvre des actions pour la gestion locale de l'environnement et des flux

Élaborer un conseil budgétaire, constituer un dossier de financement

Assurer une veille technique, scientifique, juridique sur les dimensions de vie quotidienne

Accompagner au montage de dossiers de demande d'aide (pour l'amélioration de l'habitat)

Organiser d'un point de vue technique la vie quotidienne dans un service, dans un établissement :

- Planifier et/ou coordonner les activités en lien avec la vie quotidienne au sein d'un service ou d'un établissement
- Gérer les produits, les matériels, les équipements
- Assurer une veille de l'état des espaces de vie, des équipements
- Assurer la qualité du service rendu
- Animer, former dans les domaines de la vie quotidienne :
 - Accueillir et orienter le public
 - Assurer la gestion administrative et comptable du service, de la structure
 - Assurer la gestion des locaux et de l'hébergement
- Concevoir et/ou conduire des actions d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne
- Évaluer les actions mises en place
- Participer à l'animation de la vie quotidienne au sein d'une structure, d'un service (convivialité, vivre ensemble)
- Gérer le budget d'une action
- Communiquer et animer une équipe :
 - Élaborer une communication à destination de différents publics
 - Mobiliser l'environnement numérique
 - Coordonner une équipe
 - Participer à la définition des profils de postes et des compétences associées, au sein de l'équipe
 - Participer à la gestion de l'équipe
- Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale :
 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles
 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle
 - Participer au suivi des partenariats engagés par les structures

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP36938BC01 - Mobiliser l'expertise technologique pour porter conseil en vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Élaborer un conseil en vie quotidienne dans les domaines de l'économieconsommation, de l'habitatlogement, de l'environnement- énergie, de la santé-alimentation-hygiène Conseiller sur l'usage des ressources numériques liées à la vie quotidienne Concevoir et mettre en œuvre des actions pour la gestion locale de l'environnement et des flux Élaborer un conseil budgétaire, constituer un dossier de financement Assurer une veille technique, scientifique, juridique	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CCF Pratique deux situations d'évaluation Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF Pratique deux situations d'évaluation Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections

sur les dimensions de vie quotidienne
Accompagner au montage de dossiers de demande
d'aide (pour l'amélioration de l'habitat)

d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue
(établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle
Enseignement à distance.
Ponctuelle Pratique

RNCP36938BC02 - Organiser d'un point de vue technique la vie quotidienne dans un service, dans un établissement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Planifier et/ou coordonner les activités en lien avec la vie quotidienne au sein d'un service ou d'un établissement</p> <p>Gérer les produits, les matériels, les équipements</p> <p>Assurer une veille de l'état des espaces de vie, des équipements</p> <p>Assurer la qualité du service rendu</p> <p>Participer à la logistique administrative et comptable du service, de la structure</p> <p>Participer à la gestion des locations et de l'hébergement</p>	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).</p> <p>Ponctuelle écrite</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).</p> <p>Ponctuelle écrite</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.</p> <p>Ponctuelle écrite</p>

RNCP36938BC03 - Animer, former dans les domaines de la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Accueillir, orienter le public</p> <p>Analyser les besoins d'un public</p> <p>Concevoir et/ou conduire des actions d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>Évaluer les actions mises en place</p> <p>Participer à l'animation de la vie quotidienne au sein d'une structure, d'un service (convivialité, vivre ensemble)</p> <p>Gérer le budget d'une action</p>	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).</p> <p>Ponctuelle orale</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).</p> <p>CCF Une situation d'évaluation</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.</p> <p>Ponctuelle orale</p>

RNCP36938BC04 - Communiquer et animer une équipe

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Élaborer une communication à destination de différents publics</p> <p>Mobiliser l'environnement numérique</p> <p>Coordonner une équipe</p>	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).</p> <p>CCF Pratique Une situation d'évaluation</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour</p>

<p>Participer à la définition des profils de postes et des compétences associées, au sein de l'équipe</p> <p>Participer à la gestion de l'équipe</p>	<p>ce BTS).</p> <p>CCF Pratique Une situation d'évaluation</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.</p> <p>Ponctuelle pratique</p>
--	---

RNCP36938BC05 - Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale

<p>Liste de compétences</p>	<p>Modalités d'évaluation</p>
<p>Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</p> <p>Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle</p> <p>Participer au suivi des partenariats engagés par les structures</p>	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).</p> <p>Ponctuelle écrite</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).</p> <p>CCF Une situation d'évaluation</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.</p> <p>Ponctuelle écrite</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées, notamment :

- associations tutélaires ;
- associations de consommateurs ;
- associations familiales ;
- associations du secteur social ou d'action sociale ;
- collectivités territoriales ;
- centres sociaux ;
- fournisseurs d'énergie ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées (résidence autonomie, résidenceservice, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ;
- établissements pour adultes et familles en difficulté (CHRS, résidence sociale, pension de famille, CADA) ;
- établissements et services sociaux médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés (résidence- accueil, ESAT, IME, DAME, SAVS, SAMSAH) ;
- établissements et services en faveur des enfants (maisons d'enfants à caractère social), structures d'accueil de la petite enfance (RAM) ;
- organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement ;
- structures des bailleurs sociaux ;
- structures d'insertion par l'activité économique ;
- services en prévention santé ;
- ressourceries, friperies ;
- établissements de santé.

Type d'emplois accessibles :

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs. À titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- animateur prévention santé ;
- animateur famille, animateur senior ;
- animateur médiation sociale ;
- animateur en consommation ;
- référent famille ;
- conseiller habitat ;
- conseiller budget ;
- chargé de gestion locative ;
- conseiller en économie domestique ;
- conseiller en énergie ;
- responsable, animateur de collecte ;
- conseiller aux tuteurs familiaux ;
- responsable vie quotidienne dans un établissement.

Code(s) ROME :

K1201 - Action sociale

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-
			Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est	

En contrat de professionnalisation	X		<p>présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-
Par candidature individuelle	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-
Par expérience	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Code de l'éducation : Articles D643-1 à D643-35-1

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
01/03/2022 2	Arrêté du 24 janvier 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur "Economie sociale et familiale" (JORF n°0050 du 1 mars 2022). la première session du brevet de technicien supérieur "Economie sociale et familiale" a lieu en 2024.

Date de publication de la fiche	10-10-2022
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-07-2027

Pour plus d'informations